

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 433

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191144

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole - Rapport sur l'activité en 2018.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 433

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191144

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole - Rapport sur l'activité en 2018.

□ **Rappel et Références :**

En 2012, la Ville de Saint-Etienne est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole en participant à la création de cette société.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

□ **Contenu :**

L'OBJET SOCIAL DE LA SPL

La société a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

A cet effet, la société peut passer toute convention appropriée et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

I – DONNÉES GÉNÉRALES

1°) Composition du capital social

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au Capital	%	Nombre d'administrateurs
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLÉ	216	216 000 €	30,17	5
SAINT-ETIENNE	189	189 000 €	26,40	4
SAINT-CHAMOND	45	45 000 €	6,28	1
FIRMINY	40	40 000 €	5,59	1
RIVE DE GIER	40	40 000 €	5,59	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	40	40 000 €	5,59	1
ANDREZIEUX-BOUTHEON	40	40 000 €	5,59	1
VILLARS	40	40 000 €	5,59	1
L'HORME	40	40 000 €	5,59	1
<i>Assemblée spéciale</i>				
LA TALAUDIÈRE	15	15 000 €	2,09	1
LA FOUILLOUSE	11	11 000 €	1,54	
Total	716	716 000 €	100,00	17

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue en 2018.

2°) Les dirigeants

- Le Président du Conseil d'administration, M. Paul CELLE, a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 5 juin 2014 pour la durée de son mandat d'administrateur,
- Le Conseil d'administration du 14 novembre 2018 a nommé, pour une durée de 3 ans, M. Joseph PERRETON, Directeur Général de la SPL Cap Métropole, en remplacement de M. Jean-Claude ROUX, faisant valoir ses droits à retraite. A noter que le Conseil d'administration a reconduit la séparation des fonctions de Président et Directeur Général à cette occasion.

3°) Les administrateurs

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2018 a pris acte de la nomination de nouveaux administrateurs :

- la Ville de Saint-Etienne a nommé Mme Pascale LACOUR en remplacement de M. Lionel SAUGUES,
- la Ville de Villars a nommé M. Jordan DA SILVA en remplacement de M. Pierre LAFFAY.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2018 :

Collectivités	Administrateurs
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	Paul CELLE
	Georges ZIEGLER
	Jean-Luc DEGRAIX
	Luc FRANCOIS
	Christian JULIEN
VILLE DE SAINT-ETIENNE	Jean-Pierre BERGER
	Christiane JODAR
	Denis CHAMBE
	Pascale LACOUR
VILLE DE SAINT-CHAMOND	Hervé REYNAUD
FIRMINY	Jean-Claude REYMOND
RIVE DE GIER	Jean-Yves ROUSSET
LE CHAMBON FEUGEROLLES	David FARA
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Jean-Claude SCHALK
VILLARS	Jordan DA SILVA
L'HORME	Enzo VIVIANI
<i>Assemblée Spéciale</i> (LA TALAUDIERE et LA FOUILLOUSE)	Yves PARTRAT

4°) Les commissaires aux comptes

L'assemblée générale du 29 juin 2018 a désigné :

- SARL Laurence CROPPI, représentée par Laurence RABOISSON-CROPPI commissaire aux comptes titulaire,
 - SARL SAUNIER-AUDIT représentée par Eric FAUCON, commissaire aux comptes suppléant,
- pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue prévisionnellement en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

5°) Le personnel de la société

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la société est de 6 salariés (dont 4 cadres) et représente l'équivalent de 5.90 personnes en effectif temps plein compte tenu du temps partiel d'une assistante.

Au 31 décembre 2017, l'effectif était de 6 salariés.

6°) Information versement de dividendes

- aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices,
- aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

7°) Événements significatifs intervenus en 2018

Nouvelles opérations confiées à la société :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'école Jean Moulin et l'implantation d'une crèche / RIVE-DE-GIER,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'implantation d'un pôle commercial à Rive-de-Gier / RIVE-DE-GIER,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi de la commercialisation des îlots d'entrée de bourg, sur l'espace Beaunier à Villars / VILLARS,
- concession d'aménagement pour la création de la zone économique Les Roches à la Talaudière / SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des opérations de renouvellement urbain sur le quartier Tarentaise-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne et les centres-villes de Rive-de-Gier et Saint-Chamond / SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation d'une "Fiche d'Action Territorialisée" (FAT) de recyclage d'habitat ancien dégradé pour le dossier ANRU du centre ancien / RIVE-DE-GIER,
- mandat d'études pour la préparation pré-opérationnelle des projets du NPNRU de revitalisation du centre-ville de Rive-de-Gier / RIVE-DE-GIER.

Conventions réglementées :

- mise à disposition :
 - * à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification de la mise à disposition partielle (40 %) du chef de projet Renouvellement urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole et au 1er juillet 2018, nouvel avenant de modification de la mise à disposition partielle (70 %),
 - * à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification des mises à disposition partielle de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL,
 - * janvier et février 2018, mise à disposition partielle d'un responsable d'opérations de la SEDL auprès de Cap Métropole,
- adhésion au groupement d'employeurs pour la mise à disposition du directeur de la société a été portée à 40 % au 1er janvier 2018,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Institut Médico-Educatif (IME) sur la commune du Chambon-Feugerolles pour la SPL Cap Métropole,
- au 1er janvier 2018, modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL (locataire principal) et Cap Métropole (sous-locataire),
- Conseil d'administration du 15 avril 2018 : renouvellement du contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/Gras Savoie) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores/Progisem). Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes SEDL - Cap Métropole pour les années 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du contrat initial.

8°) Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les mouvements de personnel :

- au 1er janvier 2019, recrutement d'un responsable de projets et coordonnateur des opérations de Renouvellement urbain en quartiers anciens,
- au 21 janvier 2019, recrutement d'une responsable de projets d'aménagement et urbanisme en remplacement d'un départ en août 2018,
- au 2 septembre 2019, un nouveau responsable d'opérations à profil technique entrera en fonction.

Agrément de l'entrée au capital de nouvelles communes (Génillac, La Ricamarie, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Martin-La-Plaine), **demande de sortie du capital** de la commune de La Fouillouse et **intégration de l'assemblée spéciale** par L'Horme.

Conventions réglementées :

- mise à disposition : à compter du 1er janvier 2019, avenant de modification de la mise à disposition partielle de Cap Métropole d'une personne assurant les fonctions support d'assistante de Direction à la SEDL,
- le Conseil d'administration du 15 avril 2019 a validé la signature d'un bail dérogatoire entre la SEDL et Cap Métropole d'une durée d'une année pour les locaux faisant l'objet d'un usage privatif par Cap Métropole avec date d'effet au 2 mai 2019,
- le conseil d'administration du 15 avril 2019 a validé la signature d'une convention de refacturation de charges entre la SEDL et Cap Métropole avec date d'effet au 2 mai 2019,
- les contrats d'assistance générale dans les métiers de la société (idem au point 7) ont fait l'objet d'un second renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2019 conformément aux dispositions du contrat initial.

9°) Perspectives de la société (plan d'affaires 2019-2021)

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2019 et 2020 a été présenté en Conseil d'administration du 15 avril 2019.

II – LES COMPTES ANNUELS

1°) Le compte de résultat

Après avoir enregistré un bénéfice net de 9 539 € lors de l'exercice précédent, la SPL Cap Métropole enregistre un bénéfice net de près de 11 659 € en 2018.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

A/ Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 11 114 046 € et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 846 524 €
- Concessions d'aménagement (en-cours) : 10 267 522 €

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 846 524 €, on constate notamment :

- autres achats et charges externes :

Ce poste s'élève à 392 277 € et comprend notamment, arrondi au millier d'euros, un montant de 42 000 € au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL/SPL et un montant de 30 000 € au titre du contrat de sous-location mis en place à compter du 1er mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 92 000 € correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.

Ce poste comprend un montant de 60 000 € au titre de la sous-traitance sur études.

La somme de 138 000 € correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs, en fait également partie.

- impôts, taxes et versements assimilés :

Ce poste s'élève à 34 374 € comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs : Cotisation Foncière d'Entreprise (CFE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- salaires et traitements – Charges sociales :

Le montant du poste salaires et traitements est de 289 027 € et les charges sociales correspondantes sont de 125 549 €

- dotations aux amortissements sur immobilisations :

Ce poste s'élève à 5 294 € et correspond à l'amortissement de l'exercice des frais de premier établissement (durée d'amortissement de 5 ans), des logiciels et du matériel informatique et du mobilier.

B/ Les produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 11 131 006 € et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 863 484 €
- Concessions d'aménagement (en-cours) : 10 267 522 €

Les produits d'exploitation de la société, arrondi au millier d'euros, se composent de :

- transfert de charges rémunération des concessions 440 000 € (dont ZAC des Aciéries / Novaciéries pour 305 000 €),
- rémunération des mandats d'études et réalisations 50 000 € (dont Etudes Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier pour 24 000 €),
- prestations de services 244 000 € (dont pour Saint-Etienne Métropole 196 000 €),
- prestations d'études Saint-Etienne Métropole 120 000 €

C/ Résultats

- **Le résultat d'exploitation** de la structure est de 16 960 €
- **Le résultat financier** est de 0 €
- **Le résultat exceptionnel** est de - 4 009 €
- **L'impôt sur le bénéfice** est de 1 292 €

En conséquence, le résultat net 2018 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) **est de 11 659 €**

2°) Le bilan

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

A/ L'actif

1. L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 62 251 € (dont frais de premier établissement pour 35 450 €). Le montant des amortissements au 31 décembre 2018 s'élève à 47 597 € soit une valeur nette comptable de 14 654 €

2. L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 4 599 292 € Il intègre les points suivants :

- Créances clients et comptes rattachés : ce poste est d'un montant de 243 005 € correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et sur les prestations de services,
- Autres créances : leur montant est de 94 289 € regroupant, arrondi au millier d'euros, les créances de TVA pour 50 000 € les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 18 000 € la créance d'impôts vis-à-vis du Trésor Public du fait de l'option pour le "report en arrière" du déficit de l'année 2016 pour 7 000 € l'excédent de versement d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 3 000 €

Résultat du vote :

55 présents

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Jean-Pierre BERGER